



Présentation du marché du reconditionné en France.

**Présentation pour la commission Copie Privée
vendredi 24 Mars 2023**

Par Benoît Varin, Président

Document confidentiel - Ne peut être utilisé en externe sans validation de RCUBE

PRÉSENTATION RCUBE.



Document confidentiel –

Ne peut être utilisé en externe sans validation de RCUBE

RCUBE : FÉDÉRATION DU REEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

RCUBE est la Fédération Professionnelle du **Réemploi** et de la **Réparation** avec pour objectifs de développer la Réduction, le Réemploi et la Réutilisation pour prolonger la durée de vie des produits et réduire la quantité de déchets.

Secteur: électronique, électroménager, mobilier, automobile, jouets, matière et produit usagé, etc...

Structure: ESS, associations, artisans, start-up, PME, ETI, industriel, Collectivités, etc...

Objectifs

- **Accompagner l'innovation**
- **Renforcer les acteurs via l'échange de bonnes pratiques**
- **Développer le secteur du Réemploi et la réparation**



FEUILLE DE ROUTE 2022-2023

La Fédération agit à la professionnalisation et au développement de ses membres en améliorant leur cohésion et leur visibilité, en les représentant auprès des instances extérieures, en encourageant des collaborations et expérimentations avec les différents acteurs de la vie socio-économique et en les mobilisant autour de projets novateurs et fédérateurs.

Objectifs

Animer l'écosystème	Campagne de plaidoyer	Soutenir et promouvoir les bonnes pratiques	Développer la communication sectorielle	Accompagner les porteurs de projets et les professionnels du réemploi
Via un club et des commissions métiers et transverses.	Via des groupes de travail et un Livre Blanc	Via la labellisation des produits et services - Label Recq et Label national	Exposition de sensibilisation au secteur, newsletter, annuaire. LeReemploiDansTous SesEtats.org	Financement, coaching, formation, incubation.

FONCTIONNEMENT ET PÉRIMÈTRE DU LABEL RECQ

UN LABEL DÉLIVRÉ PAR **RCUBE** ET AUDITÉ PAR **DEKRA**



Le label RECQ est une **Marque collective déposée auprès de l'EUIPO comme marque de certification de l'Union Européenne** gérée par **RCUBE**, qui octroie le droit de l'utiliser, sous condition du respect d'un cahier des charges de critères qualité vérifié par un organisme tiers indépendant (**DEKRA**).



UN CAHIER DES CHARGES STRICT ET EXAUSTIF



20 Critères transverses

- ☐ Qualité des Processus

+



10 Critères spécifiques

- ☐ Qualité des Produits



UN AUDIT STRICT ET INDÉPENDANT

Un audit réalisé par :



DEKRA est le leader international de l'inspection, de la certification, des services et de la gestion des sinistres dans les domaines de l'Automobile, du Transport et de l'Industrie. 45 000 employés depuis 1925. **DEKRA** a été sélectionné par **RCUBE** pour vérifier le respect du cahier des charges du reconditionnement de qualité par les candidats.



vérifié par
DEKRA



LOGO APPOSÉ SUR EMBALLAGE ET TOUT TYPE DE COMMUNICATION

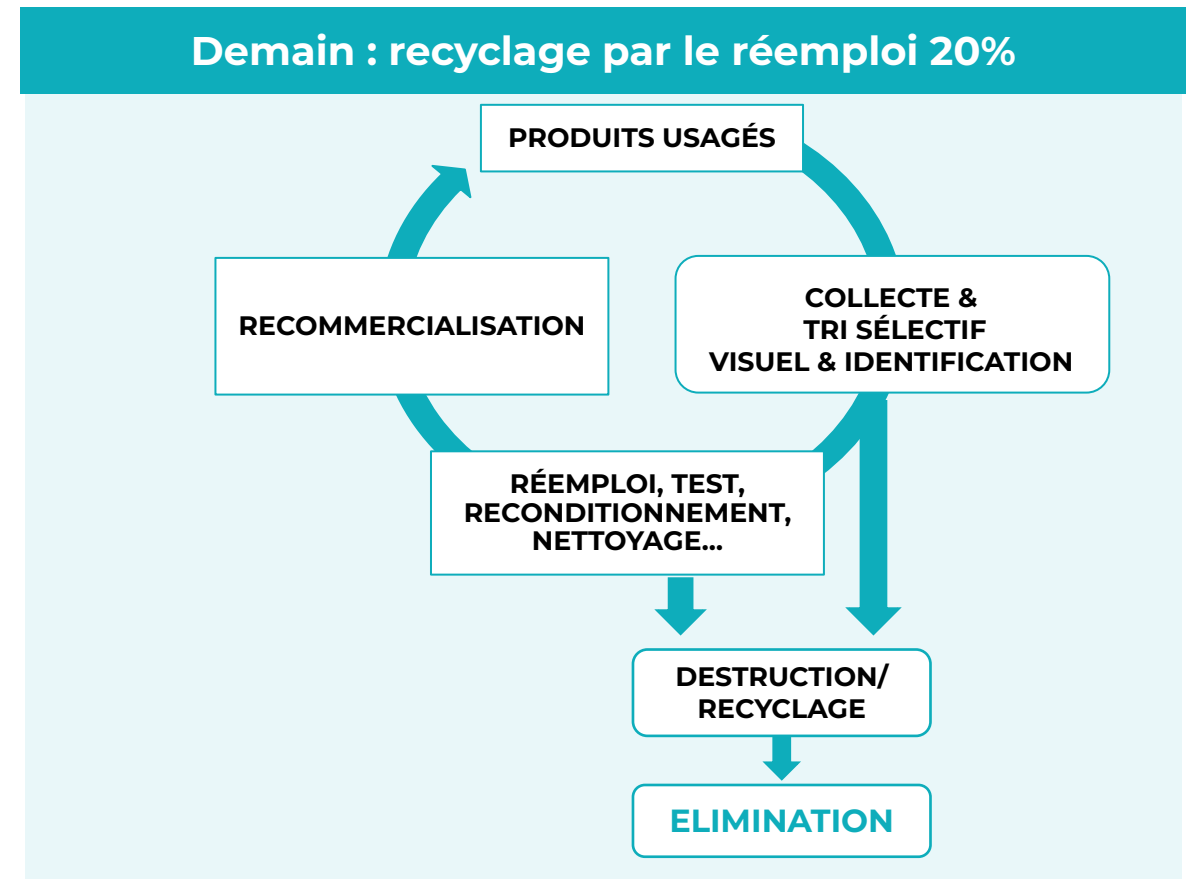
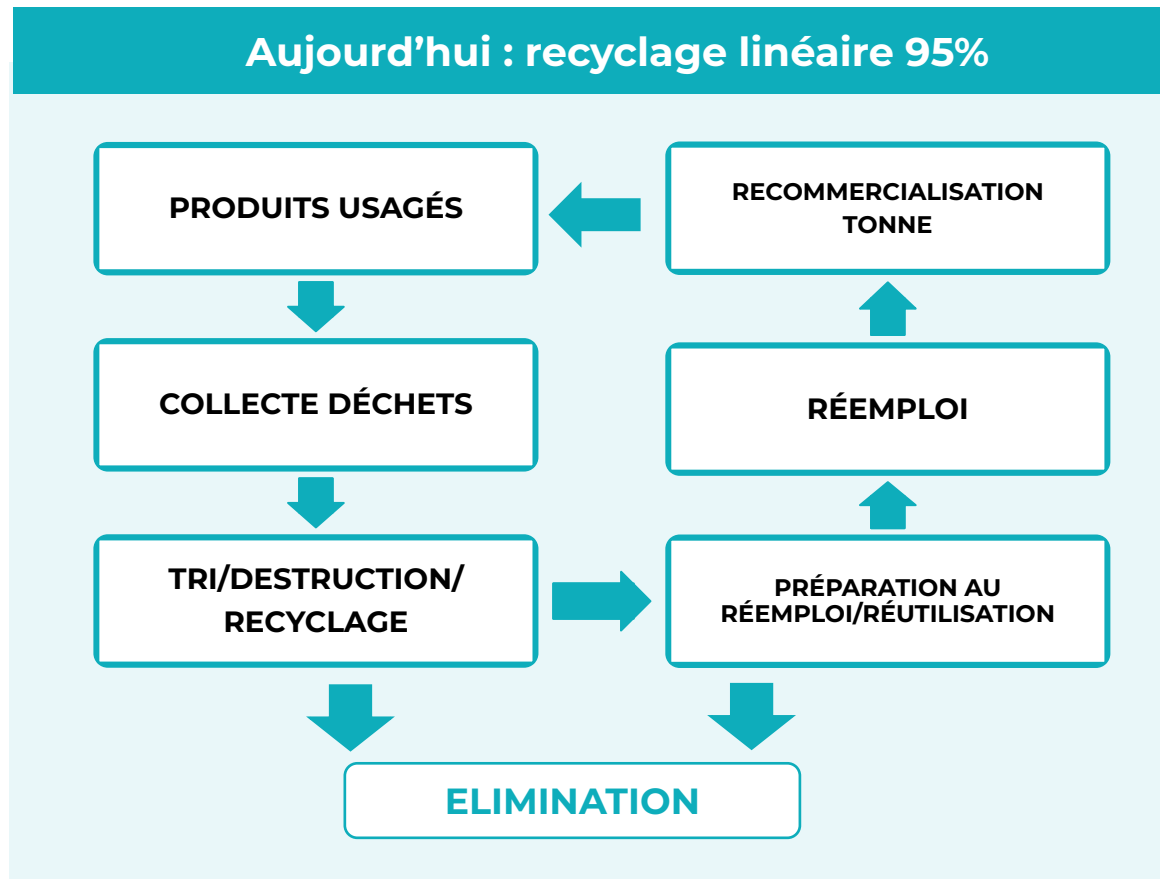
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Par économie circulaire on entend *“un cycle de développement positif continu”* qui pour que 80% des flux passe par le réemploi :

- **préserve et développe le capital naturel**
- **optimise le rendement des ressources**
- **minimise les risques systémiques par la gestion des stocks et des flux de ressources.**

Fondation Ellen MacArthur

C'est donc un système qui demeure efficace quelle que soit l'échelle.





Les enjeux environnementaux

Déchets évités

Construire le moins possible
Réhabiliter
Eco-concevoir

Réemploi sur site priorité sinon
réemploi de matériaux issus
d'autres opérations

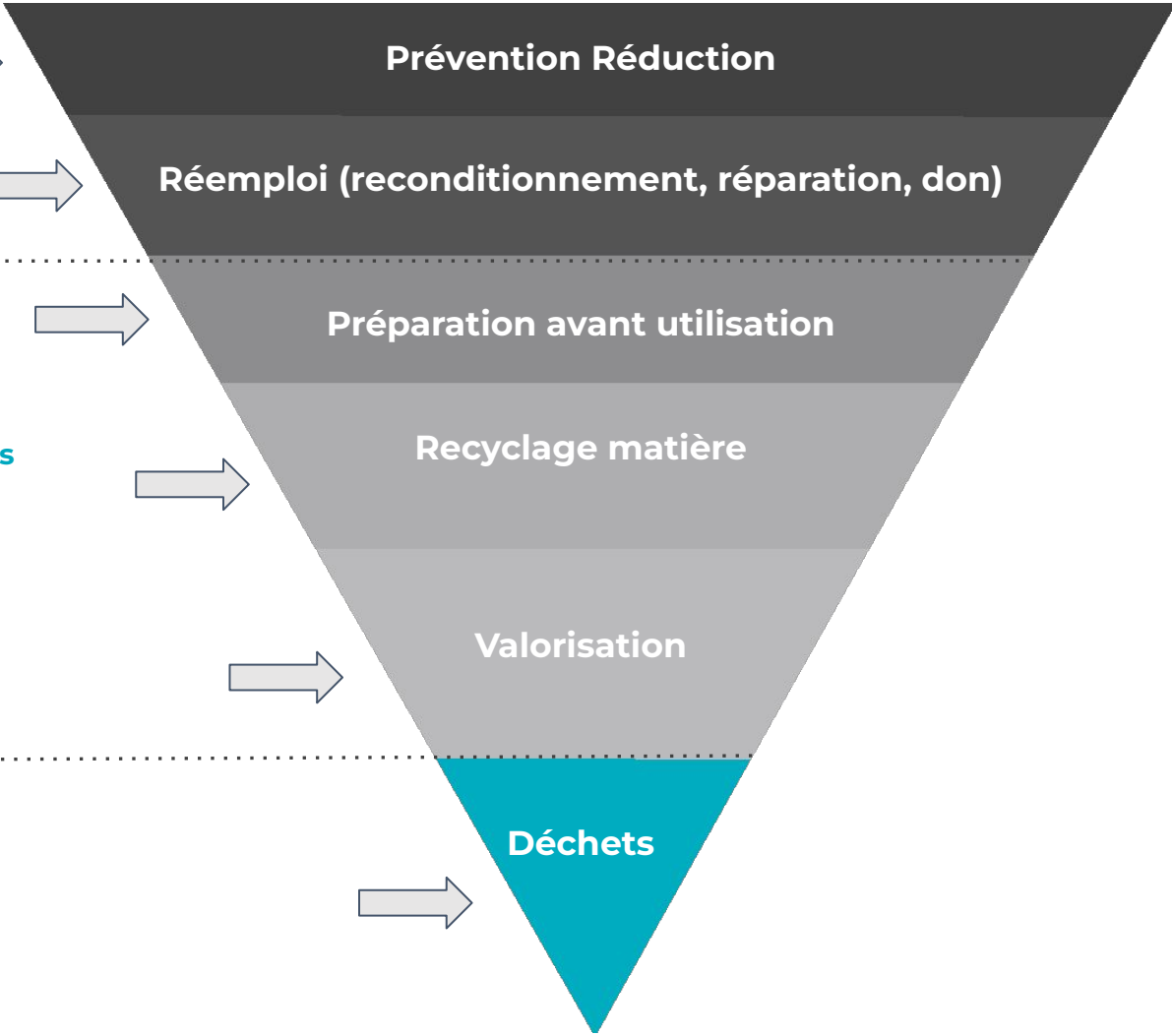
Ressources valorisées

ex. détournements pour le bâtiments
Détournements pour d'autres usages
Surgyclage

ex. amélioration du tri sur les chantiers
pour favoriser le recyclage/ la
valorisation matière

ex. valorisation
énergétique

Élimination
Enfouissement dernier recours



DÉFINITIONS JURIDIQUES

Produit d'occasion

Un bien ayant **appartenu à une première personne qui a décidé de le céder** gratuitement ou à titre onéreux. **Les altérations** qu'il a subie due à ce premier usage ne lui **permettent pas d'être revendu comme un produit neuf**. ([Article L321-1 du Code de Commerce](#)).

Produit d'occasion reconditionné

Un **bien d'occasion** sur lequel **un tiers professionnel vient garantir la fonctionnalité** après **test, nettoyage et réparations éventuelles** pour garantir cet état de fonctionnement. Il ne subit **pas de modifications substantielles**. (Définition du secteur)

Un produit d'occasion est considéré reconditionné dès lors qu'il **peut être réemployé avec ou sans réparations**. [Article 37 de la loi AGECE](#), - [Article R122-4 - Création Décret n°2022-190 du 17 février 2022 - art. 1](#)

Un produit ou une pièce détachée d'occasion, au sens de l'[article L. 321-1 du code de commerce](#), peut être qualifié de “ produit reconditionné ” ou être accompagné du terme “ reconditionné ”, dès lors que les conditions suivantes sont réunies : 1° Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ; 2° S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire. *Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-190 du 17 février 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2022.*

Produit reconditionné Remis à neuf

Un produit dont les **coûts de réparation sont supérieurs au coût d'achat** du produit usagé et/ou dont les **modifications sont substantielles**, altérant **caractéristiques essentielles** du produit. ([Code Général des Impôts et avis du CE](#))

DÉFINITIONS JURIDIQUES

Mise en circulation

Un **produit ne fait l'objet que d'une seule mise en circulation**". (Article 1245-4 du Code civil) Un produit déjà mis en circulation sur le marché national ne peut être considéré comme mis à nouveau sur ce même marché, de surcroît lorsqu'il s'agit d'un produit d'occasion.

Un produit importé

Un produit est considéré importé lorsque le produit **entre sur le territoire français** et dont la **provenance est tierce au territoire national ou au territoire de l'Union européenne**. (Code des douanes)

Exclusion de la RCP pour les professionnels

"La rémunération pour copie privée n'est pas due non plus pour les supports d'enregistrement **acquis notamment à des fins professionnelles** dont les conditions d'utilisation ne permettent pas de présumer un usage à des fins de copie privée." (L311-8 du Code de la propriété intellectuelle)

9

Interprétation juridique du champ d'assujettissement pertinent de la RCP:

Interprétation juridique du Champ de l'assujettissement à la RCP

Un produit pouvant supporter des actes de copie privée **ne peut être assujetti deux fois** à la redevance pour copie privée. *Par exemple : un produit vendu en France ayant été soumis à la RCP qui serait revendu sur le territoire..* En effet, "Il ne peut porter rémunération des actes de copie privée **ayant déjà donné lieu à compensation financière**".

De plus, les produits assujettis à la RCP sont uniquement **ceux qui sont vendus sur le territoire français, excluant donc le transit** en France de marchandise destinées à un marché extérieur : "La rémunération prévue (...) est versée (...) lors de la mise en circulation en France de ces supports". (L311-4 du Code de la propriété intellectuelle)

TYPE DE PRODUITS VENDUS EN FRANCE SELON INTERVENTIONS

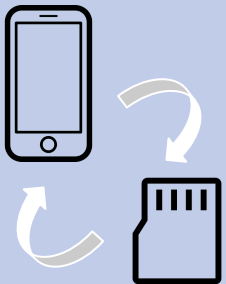
Niveau d'intervention des reconditionneurs - DÉFINITIONS TECHNIQUES

Les 3 niveaux de produits reconditionnés vendus en France (hors grading):

Produit reconditionné remis à neuf

- Valeur finale supérieure
- Coût de réparation > coût d'achat/valeur initiale
- "Remis à neuf" selon le CGI
- Importé ou acheté en France

Exemple

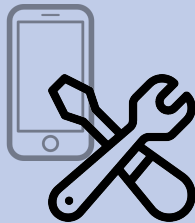


Changement de la carte mère

Produit d'occasion réparé

- Produit d'occasion selon la définition juridique
- Réparations faites pour garantir l'état du produit
- Importé ou acheté en France

Exemple



Réparation d'une pièce sur le produit (écran)

Éligibles TVA sur marge appliquée aux biens d'occasion FR

Produit d'occasion garantie

- Produit d'occasion selon la définition juridique
- Test et nettoyage par le professionnel garantissant le fonctionnement du produit
- Pas de réparation
- Importé ou acheté en France

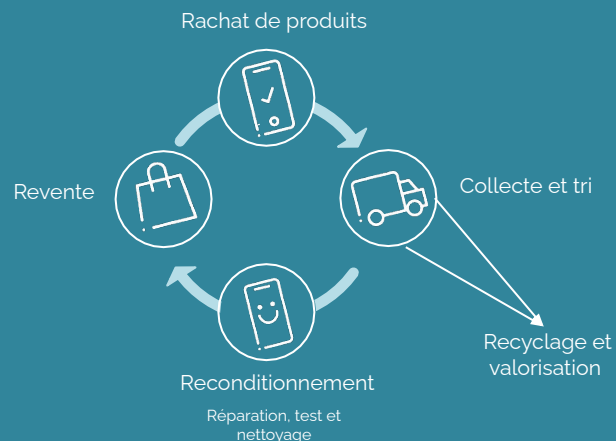
Exemple



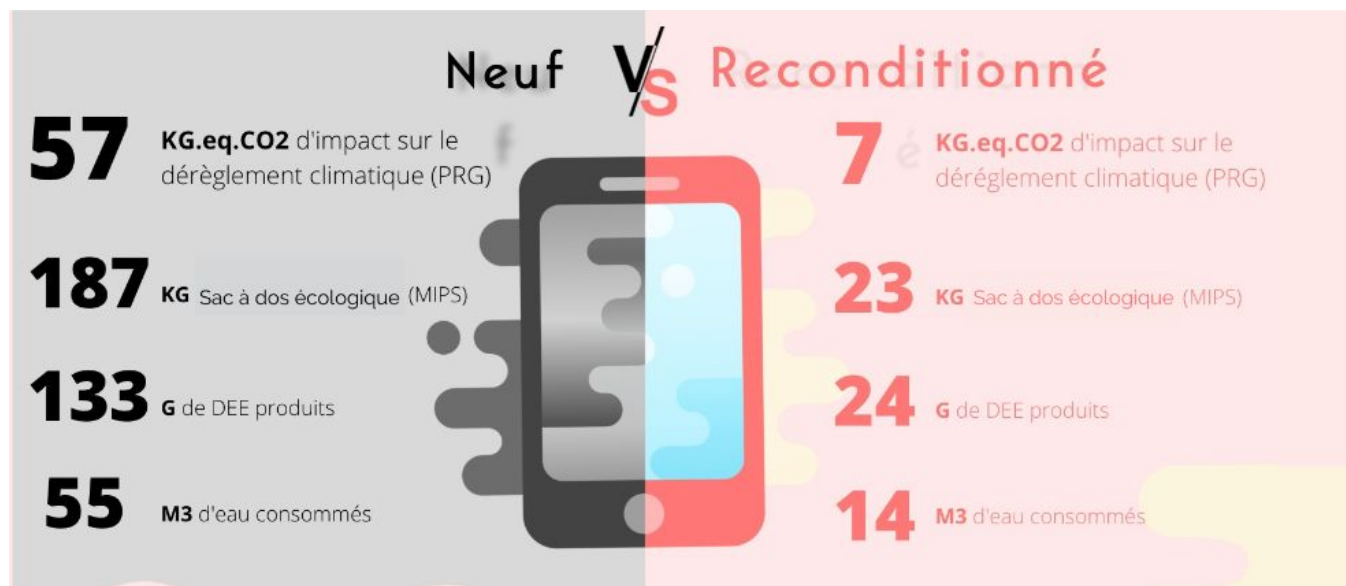
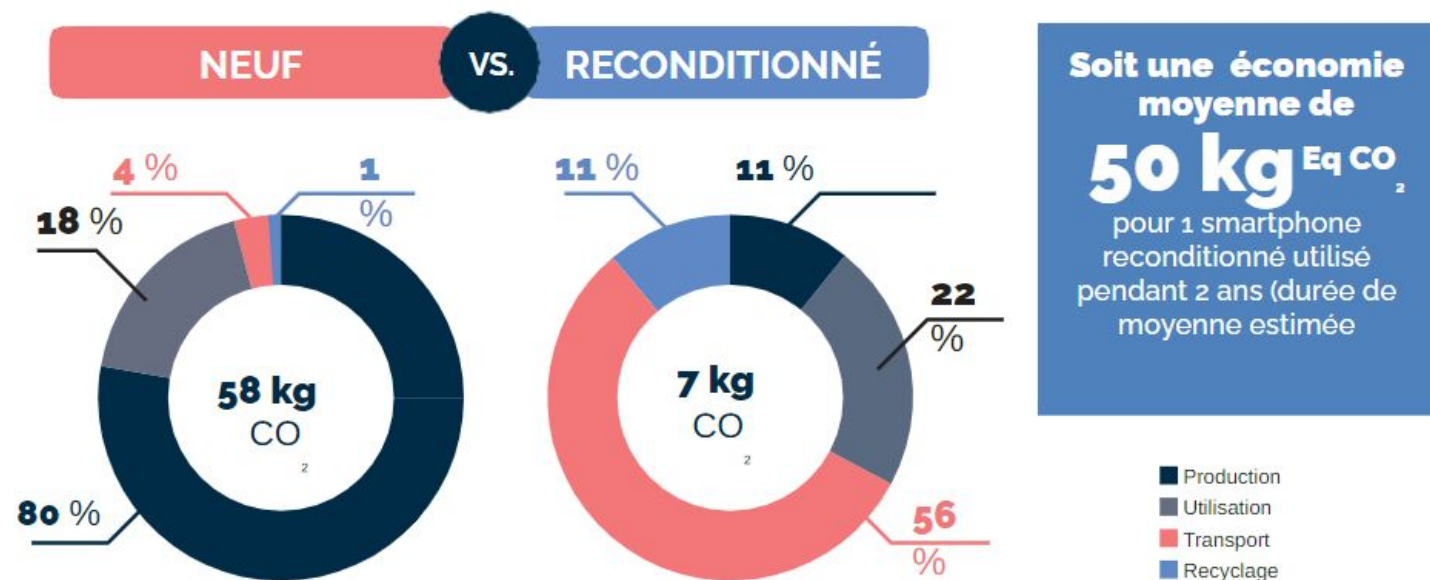
Test batterie

Éligibles TVA sur marge appliquée aux biens d'occasion FR

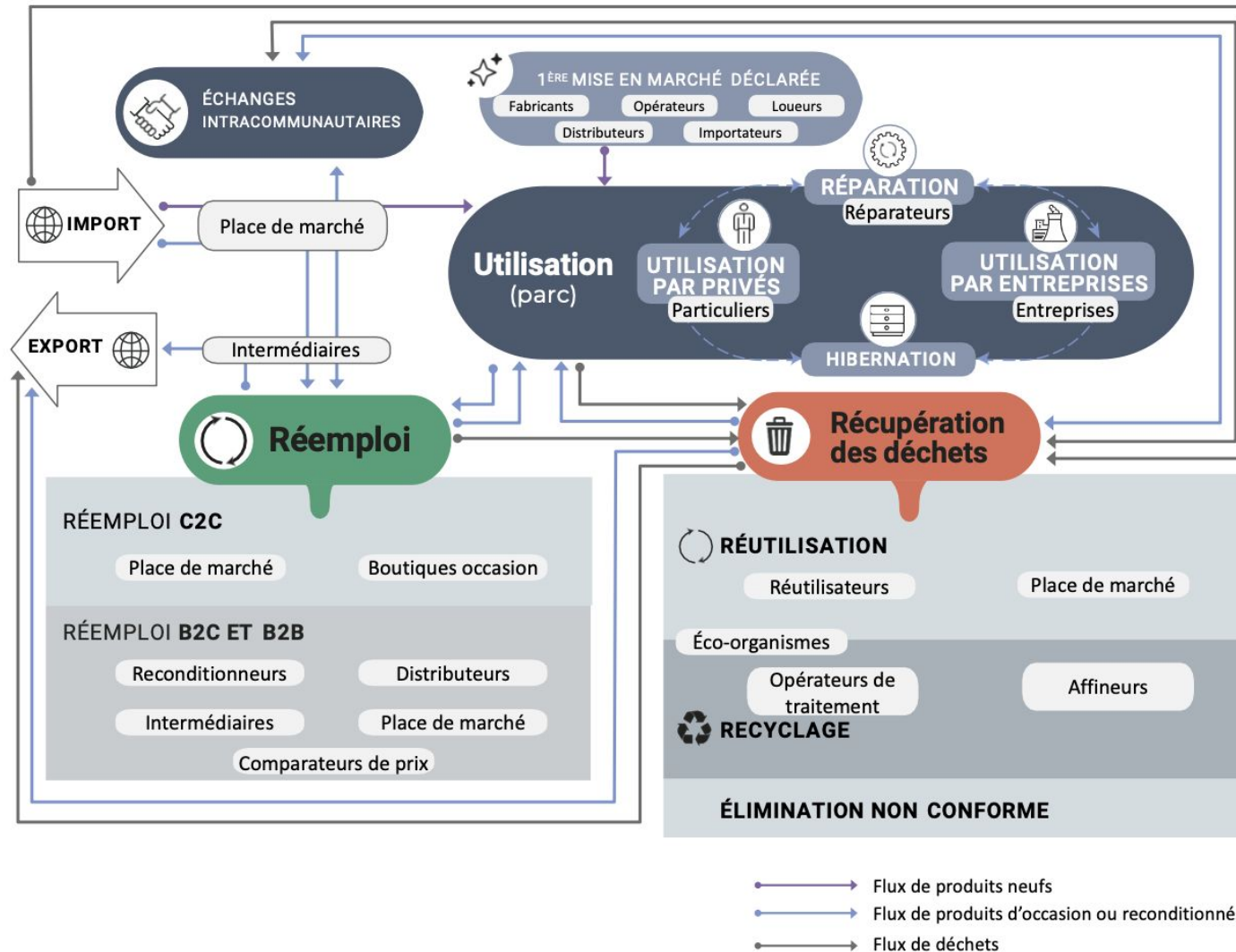
IMPACT ECOLOGIQUE: le reconditionnement l'économie circulaire par excellence



Analyse CO₂ évité d'un smartphone reconditionné sur 2 ans - étude ADEME



TYPE D'ACTEURS SUR LE MARCHE DU RECONDITIONNE



Cartographie des collèges d'acteurs

Eude du marché et parc de téléphones portables français en vue d'augmenter durablement leur taux de collecte

SOFIES 2019 - Etude collective ADEME

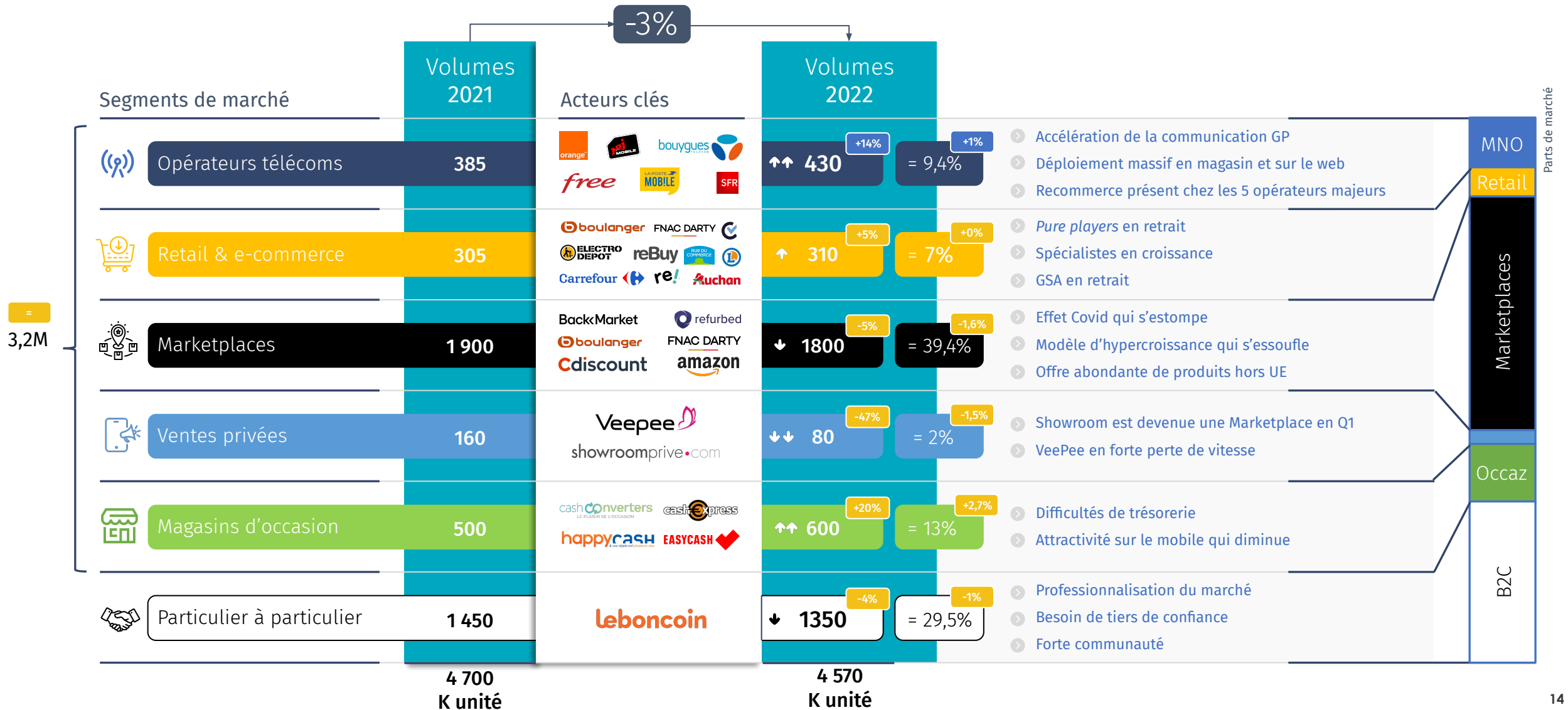
Figure 5 - Cartographie des collèges d'acteurs

TYPE D'ACTEURS SUR LE MARCHÉ DU RECONDITIONNÉ

Exportateur distributeur étranger	Importateur grossiste Broker	Marketplaces ou distribution full online	Reconditionneur Importateur & réparateur	Reconditionneurs sourcing France	Distributeurs de produits reconditionnés
→ Exportateur distribuant directement sur Internet sur un site Web ou sur les marketplaces à des clients français. <i>Ex : VistaTelecom</i>	→ Achat en gros en Sourcing externe de produits reconditionnés venant des EUA/Asie pour une distribution sur le marché français de produits remis à neuf <i>Ex : PRS</i>	→ activité exclusivement en ligne. Mise en relation entre un reconditionneur français/européens ou étranger et un client particulier. <i>Ex : BackMarket, Amazon</i>	→ Achat en gros en Sourcing externe de produits (pouvant être cassés) venant des EUA/Asie pour un reconditionnement et une distribution sur le marché français de produits remis à neuf ou réparés <i>Ex : AGAN</i>	→ Opérations de buy-back/rachat - opérations de reconditionnement (tests et réparation si nécessaire) - revente en ligne/retail/boutiques en France ou à l'étranger <i>Ex : Recommerce</i>	→ Boutique de vente de produits reconditionnés achetés auprès d'un fournisseur Français. <i>Ex : Orange ou ElectroDepot</i>

Canaux de vente 2022 de smartphones reconditionnés en France

Domination des marketplaces et spécificités comparées au neuf - Etude Recommerce 2023



Ex. Résultats d'un reconditionneur (détails disponibles sur demande)



Résultats/année	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Total général
CA	5 905 K€	8 806 K €	10 200 K€	13 637 K€	20 557 K€	59 107 K€
Résultat net	162 K€	26 K€	40 K€	-81 K€	145 K€	293K €
Bénéfice net / CA sur les 5 dernières années						0,50%

- Assignés en justice par Copie France sur la période : Janvier 2015 au 30 juin 2021 Pour 1 702 763 €
- La RCP représente 2,5% du CA > au bénéfice qui est de 0,5% du CA
- **Comment rembourser 1,7 M€ alors que la société ne les a pas? Comment reverser 2,5 % de Marge nette à Copie France alors que la marge nette de l'entreprise est de 0,5 %? Comment se protéger de la concurrence déloyale?**

Ex. Modèle économique du reconditionnement ex. 1 entreprise



Phone X 64 go
reconditionné
Grade A

RCP = 7,20 € HT

Soit 2,5 % du CA

**Soit 38% de la marge brute de
l'entreprise**

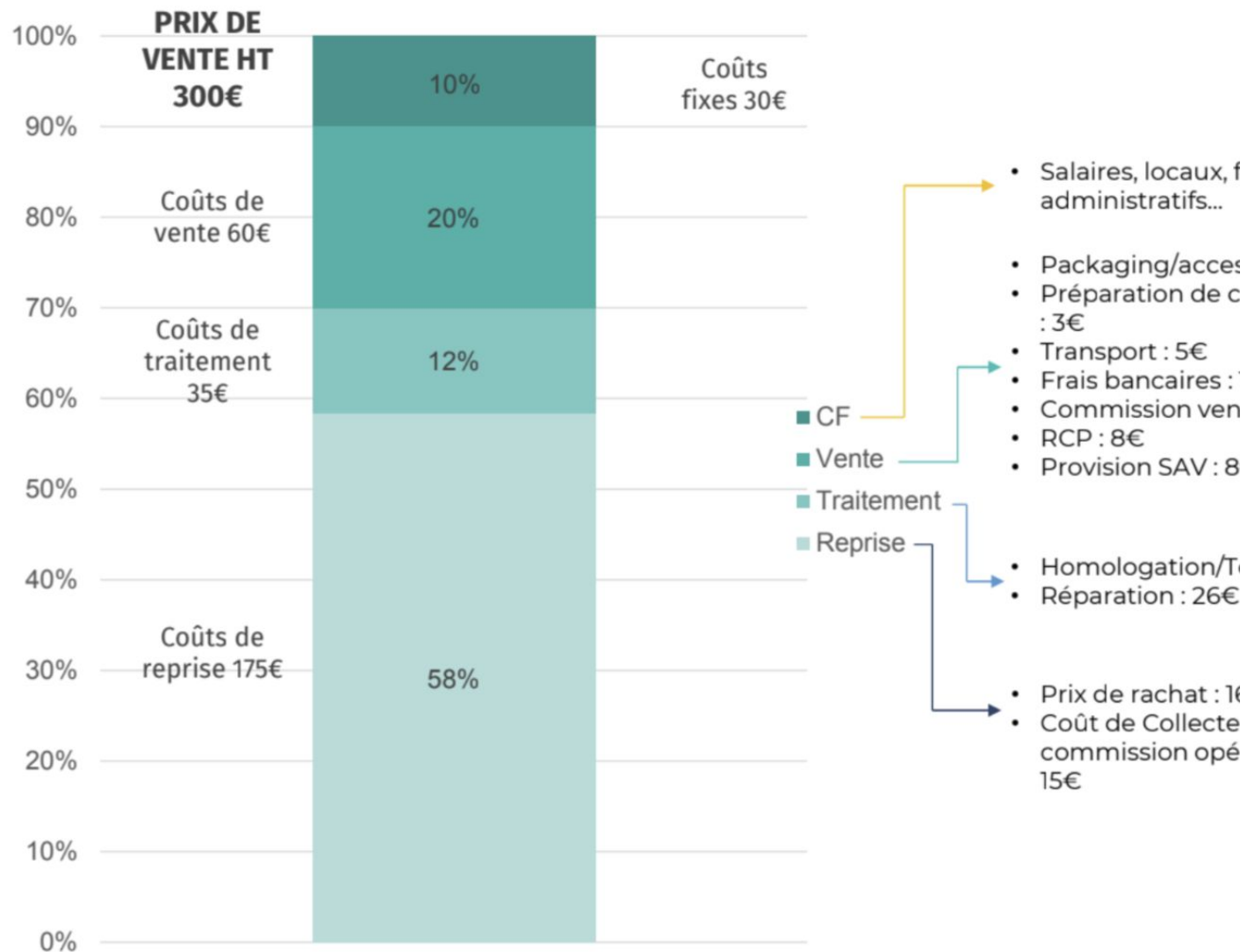
Source: entreprise réelle -

nom disponible sur demande

	HT	%
Prix d'achat du téléphone d'occasion	142,00 €	48,80%
Coûts de reconditionnement et commercialisation	130,00 €	44,67%
Prix de vente HT	291,00 €	
Marge Brute (hors frais indirects de production (Energie, loyer, services comptabilité, RH, administratif, frais financier, impôts)	19,00 €	6,53%
Prix de vente TTC au client final	349,00 €	

Cas Concret : Structure de coûts smartphone 64Go

(détails sur demande)



REMARQUES

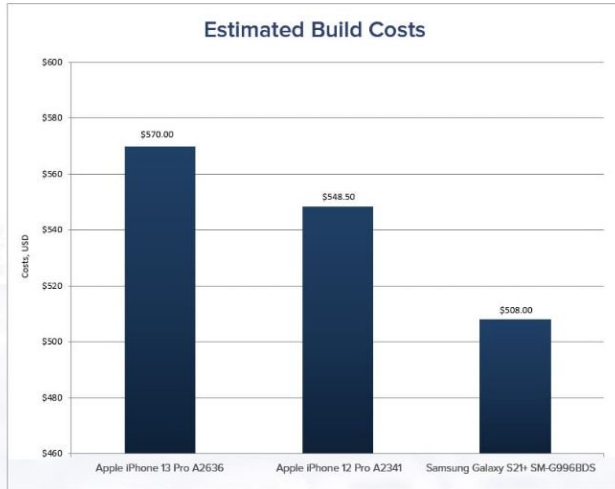
- Rachat au meilleur prix pour inciter les clients à la reprise
- Commissions et coûts variables +/- selon le client et le contexte (raréfaction des composants pour les spare parts, inflation, politique distributeurs...)
- Autres parcours de vente déficitaires avant même de passer sous la MCV.

Par exemple : Un appareil endommagé racheté à 66 € et revendu à 70€

Structure de coûts et marges du neuf



Le site *techinsights* a comparé les prix de production de l'iPhone 13 Pro, de l'iPhone 12 Pro et du Samsung Galaxy S21+.



TechInsights

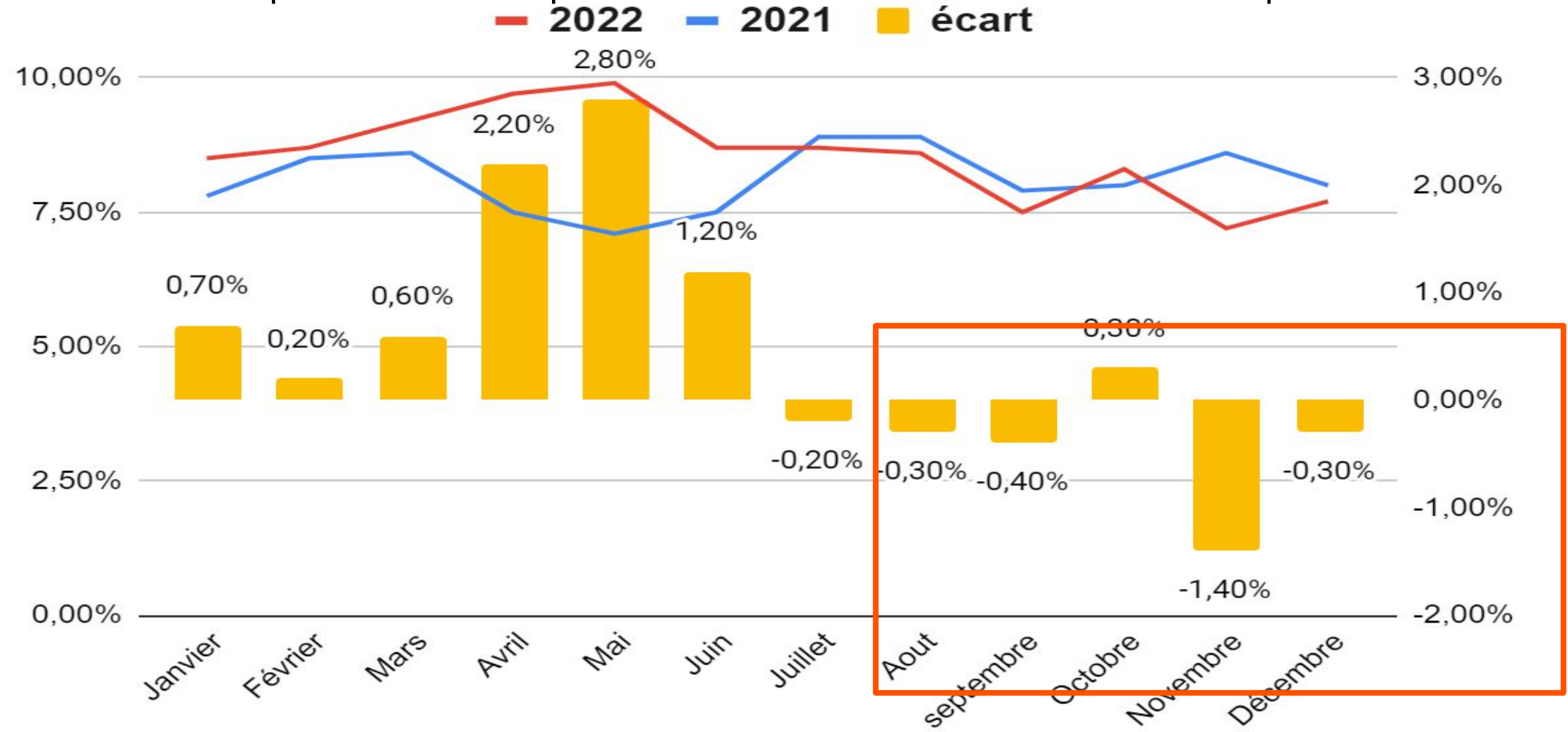
source : <https://www.techinsights.com/blog/teardown/apple-iphone-13-pro-teardown>

Modele	Cout de production (En \$)	Prix de vente Public neuf (En €)	Marge
Iphone 13 Pro 256 GO	570	1279	Plus de 50%
iPhone 12 Pro 256 GO	548	1279	Plus de 50%
Samsung S21+ 256 GO	508	1109	Plus de 50%

Situation financière des constructeurs rentables: cf. cours de bourse et montants des dividendes reversés

Sur un marché du smartphone d'occasion, alors plus mature, on observe une bascule depuis juillet 2021

Poids en volume produit des smartphones non neuf sur ventes totales de smartphone online



Analyse: différences de montants de RCP par pays

source: coalition SauvonsLoccasion en 2021 (analyse plus à jour en annexes) en attente de l'étude Copie France



La Redevance copie privée (RCP) en Europe



montant prélevé pour un smartphone > 64GO remis à neuf

0 €

En Italie, le montant de la RCP pour un smartphone neuf est de 0,5 euro



0 €

En Espagne, le montant de la RCP pour un smartphone neuf est de 1,1 euro



0 €

En Pologne, le montant de la RCP pour un smartphone neuf est de 0,05 à 3 euros



0 €

En Allemagne, le montant de la RCP pour un smartphone 64GO neuf vendu après 2014 est de 6,25 euros et ne s'applique pas aux professionnels



3 €

En Belgique, le montant de la RCP pour un smartphone neuf est de 3 euros



4 €

Aux Pays-Bas, le montant de la RCP pour un smartphone neuf est de 7,3 euros



Le prix, un plus fort soutien au recyclage et au réemploi (en hausse) et la garantie, sont les principaux leviers à l'achat reconditionné

LES PRINCIPAUX LEVIERS

Base: Intéressés achat mobile reconditionné (443)



Un téléphone **reconditionné**
par un professionnel

LES PRINCIPAUX FREINS

Base: Non intéressés achat mobile reconditionné (161)



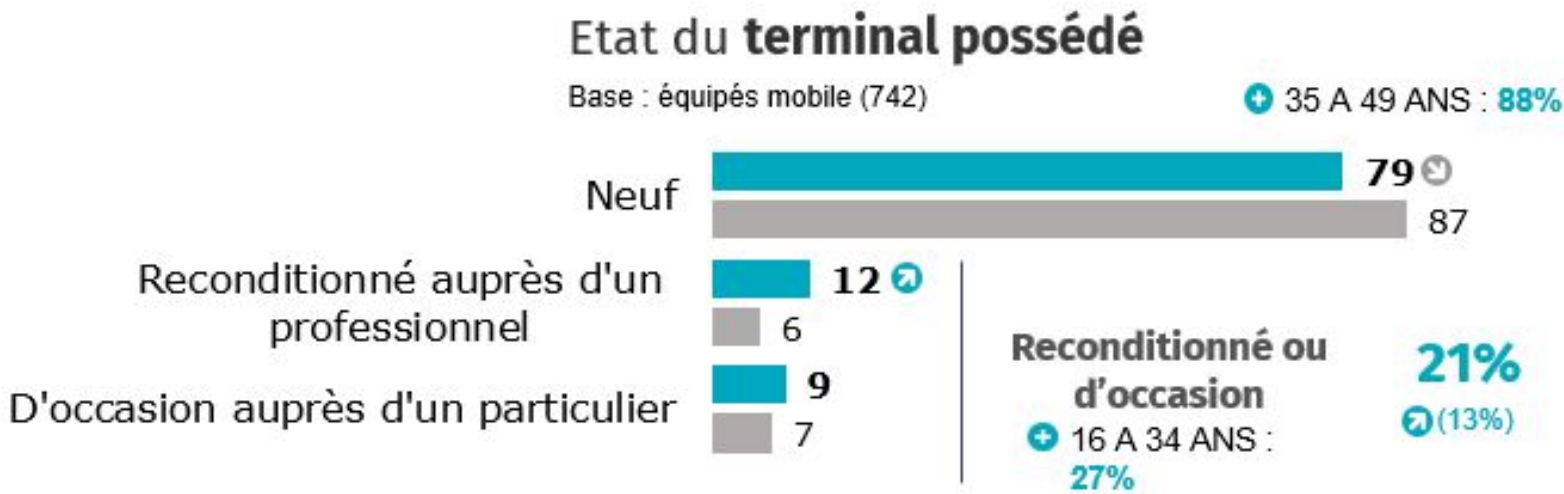
16% des répondants n'ayant cité que le prix



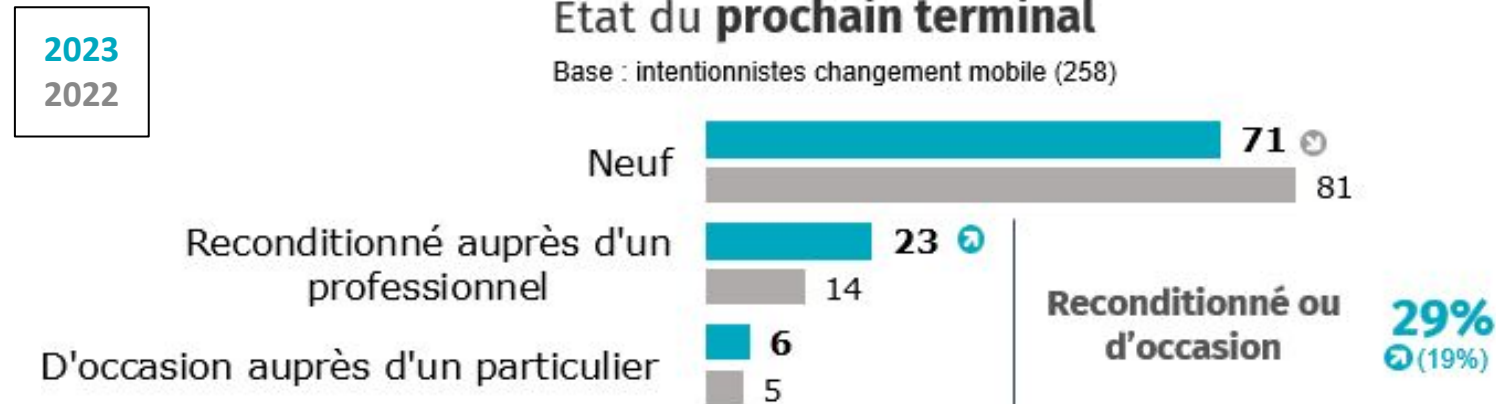
2023
2022

Extraits de l'étude Recommerce "La seconde vie mobile" 2023 menée par KANTAR

Les produits neufs restent l'achat préféré des consommateurs



Dans quel état était votre téléphone actuel au moment où vous l'avez acquis ?



Dans quel état pensez-vous acquérir votre prochain mobile personnel ?

Extraits de l'étude Recommerce "La seconde vie mobile" 2023 menée par KANTAR

Des acteurs français fortement impactés

- » Un marché français avec peu d'acteurs profitables
- » La RCP appliquée au secteur du reconditionné impacte très fortement les niveaux de marge du secteur
- » Les acteurs conformes à la réglementation sont structurellement difficilement rentables

Une augmentation des prix faiblement constatés

- » Le marché B2B (Opérateurs et distributeurs) a faiblement augmenté les prix
- » Pas d'augmentation des prix constatée sur les marketplaces

La problématique des marketplaces (plateformes)

- » Contribue à fragmenter le marché en donnant accès à des acteurs procédant à du dumping (fiscalité, taxe, qualité...)
- » Les plateformes encouragent la compétition et poussent les acteurs à un maximum de compétitivité
- » Depuis le 1er juillet, il est très difficile pour les acteurs français de rester compétitif sur les marketplaces en France. Les Ventes dans d'autres pays européens se développent
- » Une Etude d'impact de la RCP sur le reconditionné est demandée dans la Loi REEN et n'a toujours pas été réalisée



**Merci de participer à la
révolution circulaire**



Document confidentiel - Ne peut être utilisé en externe sans validation de RCUBE

Annexes

Montant HT de la Redevance en France - décision 23 (HT)



Capacité de la tablette	Neuve	Reconditionnée
Jusqu'à 16 Go	8,00 €	5,20 €
Supérieure à 16 Go et inférieure ou égale à 32 Go	10,00 €	6,50 €
Supérieure à 32 Go et inférieure ou égale à 64 Go	12,00 €	7,80 €
Au-delà de 64 Go	14,00 €	9,10 €

Capacité du smartphone	Neuf	Reconditionné
Jusqu'à 135 Mo	0,50 €	0,30 €
Supérieure à 135 Mo et inférieure ou égale à 537 Mo	1,50 €	0,90 €
Supérieure à 537 Mo et inférieure ou égale à 2 Go	2,50 €	1,50 €
Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 8 Go	4,00 €	2,40 €
Supérieure à 8 Go et inférieure ou égale à 16 Go	8,00 €	4,80 €
Supérieure à 16 Go et inférieure ou égale à 32 Go	10,00 €	6,00 €
Supérieure à 32 Go et inférieure ou égale à 64 Go	12,00 €	7,20 €
Au-delà de 64 Go	14,00 €	8,40 €

Analyse des différences de montants de RCP pour produits reconditionnés pays Europe - estimation hors exclusion

PAYS	MONTANT RCP
Belgique	Au delà de 16Go : 3.00€ - baisse récente
République Tchèque	Max. 3.43€
Allemagne	Produits achetés en UE/EEA/EFTA : 0€ Autres : Convention Collective: 5 € / unité Hors Convention Collective: 6.25 € / unité Après exclusions et consolidation: 0,75€ par produit (facture disponible sur demande)
Italie	Entre 16 et 32 GB: 4.80 € Entre 32 et 64 GB: 5,20 € Entre 64 et 128GB: 6.30 €
Pays-Bas	2018-2020: 4,70€ / unité 2021-2023: 4.38 € / unité - baisse récente - Périmètre: le Renewed / remis à neuf

PAYS	MONTANT RCP
Portugal	0.12€ / GB pour le neuf Max. 15€ / unité pour le neuf
Slovaquie	0.7% du prix HT du smartphone Ex. Prix de vente à 130€ - 64GO - 0,91€ RCP
Espagne	1.10 € / unité
Suède	1 SEK soit 0,09€ par GB Max. 75 SEK soit max 7€ Pour 64GO: 5,76€
UK	RCP annulée - estimation que le préjudice est résiduelle

LA COPIE PRIVÉE SUR LE RECONDITIONNÉ FERAIT FLAMBER LE PRIX DES SMARTPHONES BON MARCHÉ

Exemples de smartphones reconditionnés
bon marché

iPhone 6
(64 Go)



Prix actuel
€ 100

Samsung Galaxy A3 (2015)
(16 Go)



Prix actuel
€ 65

Exemples de smartphones reconditionnés
haut de gamme

iPhone 12 Pro
(128 Go)



Prix actuel
€ 900

Huawei Mate 40 Pro
(256 Go)



Prix actuel
€ 650



PRIX APRÈS RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE



€ 110

+ 10,1 %

€ 71

+ 8,9 %

€ 910

+ 1,1 %

€ 660

+ 1,6 %

Analyse des prix effectuée le 3 juin 2021 sur différents sites Internet spécialisés dans la vente de smartphones reconditionnés.



Evaluation de l'impact de la RCP sur modèle économique du reconditionné



Smartphones		Décision 23	Source Backmarket Prix relevé 22/03/2023		Source : Estimation Rcube	Source: Estimation Rcube	Source: estimation Rcube	Source: estimation Rcube	Commentaire
Capa	Montant RCP HT	RCP TTC	Prix de vente TTC Smartphone- Reconditionne	% RCP sur prix final	Px de vente moyen pondéré TTC	% de la RCP sur prix moyen	Taux de marge moyen - montant marge	% RCP sur niveau de Marge moyen	Type et origine possible et majoritaire des produits
<8GO	2,4€	2,88€	59€ - 296€	5% - 1%	70€	4,1%	3% - 2,1€	130%	Produits d'occasion garantis BuyBack Francais, -> Perte depuis RCP
[8;16GO]	4,8€	5,75€	61€ - 299€	9,4% - 2%	90€	6,3%	5% - 4,5€	127%	Produits d'occasion garantis BuyBack Francais et import - -> Perte depuis RCP
[16;32GO >=]	6€	7,2€	65€ - 899€	11% -1%	110€	6,5%	7% - 7,7€	93%	Produits d'occasion garantis testés reconditionnés et/ou produits réparés, BuyBack Francais et import -> equilibre difficile depuis RCP
64	7,2 €	8,64€	100€ - 938€	8,6% - 1%	150€	5,8%	9% - 13,5€	64%	Produits d'occasion garantis et/ou produits réparés, BuyBack Francais, import, Réparé -> equilibre difficile depuis RCP
>64	8,4€	10,08€	111€ - 2197€	9% -	280€	3,6%	15% - 42€	24%	Produits d'occasion garantis et/ou produits réparés, BuyBack Francais, import, Réparé 29



Evaluation de l'impact de la RCP sur modèle économique du reconditionné: Tablette reconditionné



- > Co-Financer et réaliser une étude d'impact
- > Intégrer dans les calculs les prix pondérés par volume par segment de prix de vente moyen
- > Etudier l'évolution des prix moyens de vente
- > Analyser les capacités moyenne par tablette et l'impact sur les petites capacités comparées aux grandes capacités (vendues plus chères)

Prix relevé 22/03/2023
(BackMarket)

% RCP TTC sur prix TTC	Source Backmarket
% sur prix de vente	Tablette - Prix Reconditionne TTC
8%	79€ - 100€
8%	99€ - 390€
8%	119€ - 664€
7,3%	149€ - 1380€

Capacité de la tablette	Neuve	Reconditionnée
Jusqu'à 16 Go	8,00 €	5,20 €
Supérieure à 16 Go et inférieure ou égale à 32 Go	10,00 €	6,50 €
Supérieure à 32 Go et inférieure ou égale à 64 Go	12,00 €	7,80 €
Au-delà de 64 Go	14,00 €	9,10 €

En dépit de l'opposition de tout le secteur, la non consultation et la méconnaissance du secteur et le peu d'arguments juridiques, les produits (smartphones et tablettes) reconditionnés ont été assujettis depuis juillet 2021 suite à de nombreux débats, pressions et interprétations.

Rcube demande à **reconnaître que les produits reconditionnés ne doivent pas être assujettis** à la RCP et de limiter les coûts et charges pour le modèle économique du reconditionné au regard du niveau de marge du secteur très différent du secteur du neuf.

Nous demandons donc de :

- > **Revoir le cadre légal** dont [l'article 19 de la Loi REEN](#) qui assujettit expressément les produits reconditionnés et exclut les acteurs de l'ESS de ce régime, d'annuler et/ou de réviser la Décision 23 (avant le 31/12/2023) de la Commission Copie Privée qui fixe un barème de tarification pour les smartphones reconditionnés et les tablettes à partir d'études d'usage obsolète (2017), comme dénoncé par le rapport de l'IGF et de l'IGAC.

Dans le cas où la loi continuerait à s'appliquer, à minima, nous demandons de :

- > **Réviser le fonctionnement et la gouvernance** de la Commission Copie Privée.

Pour éviter une mise en minorité systématique des industriels et consommateurs, en assurant une répartition 50/50 industriels/ayants droits et faisant siéger la DGE et la DGCCRF.

- > **Faire de vraies études spécifiques au reconditionné: Etude d'impact, étude de marché, étude de comparaison internationale, étude technique avec diagnostic technique de la présence de données concernées par la Copie Privée, études d'usage** pour le reconditionné VS le neuf et intégrer l'impact du streaming selon les recommandations du rapport IGF,
- > **Appliquer la RCP aux nouveaux produits mis sur le marché en France, et potentiellement ceux remis à neuf, et/ou les produits importés de l'international, mais de ne pas assujettir les produits d'occasion rachetés en France** ayant déjà fait l'objet du paiement de la RCP lors de sa mise sur le marché (cf. exemples de l'Allemagne; Pays-Bas),
- > **Rendre public le bon paiement de la RCP : Apporter plus de transparence et de contrôle sur les acteurs** qui s'acquittent effectivement de la RCP pour faire respecter une concurrence loyale et lutter contre la distorsion de concurrence,,
- > **Rendre responsable les Marketplaces et e-commerçants de la collecte et de l'affichage** de RCP pour tous les produits vendus ...
- > **Recalculer les montants des barèmes** (ex. % du prix, granularité par capacité 64, 128..Go,)
- > **Ne pas appliquer la TVA sur le montant de la RCP,**
- > **Harmoniser au niveau européen le fonctionnement de la RCP.**

Canal d'achat : Exclure les produits d'occasion issus du buy-back France

→ Les produits **issus du marché français ont déjà été soumis à la copie privée**. Conformément à la loi, un même produit **ne peut supporter deux fois** cette redevance (cf. code civile + Code fiscal/TVA sur Marge).

Typologie du produit : Exclure les produits d'occasion avec test seulement.

→ Il n'y a pas **d'intervention sur les fonctionnalité** du produit. sont **testés** uniquement l'état de fonctionnement et est mise en place simplement une **garantie** pour le consommateur.

Par ailleurs, ces produits sont **éligibles à la TVA sur marge pouvant venir de l'UE**, tels que les produits vendus chez des enseignes d'occasion (Cash).

Mise en Marché : prévoir qu'un seul assujetissement par produit (exclure les produits reconditionnés plusieurs fois)

Canal de vente : Exclure les produits à usage professionnel

→ Soit les ventes réalisées en France à des **professionnels directs ou indirects** (via opérateurs par exemple). En effet, l'usage professionnel de ces appareils n'est **pas une atteinte aux droits d'auteur** justifiant l'application de la RCP.

Appliquer le Code de la Propriété Intellectuelle de manière plus simple

Produit partiellement réparé par le reconditionneur qui laisse non fonctionnelle une ou plusieurs fonctions essentielle de l'appareil et qui le vend comme tel (ex : vente avec caméra HS, vente sans effacement des données présentes sur la capacité d'enregistrement) => Dans ce cas, l'appareil ne répondrait pas aux « attentes légitimes » du consommateur, condition exigée par la D22 pour entraîner l'assujettissement de l'appareil à la RCP.

Intervention d'un service après-vente qui récupère des mains d'un possesseur son téléphone, effectue les réparations demandées et le lui restitue ensuite. Le même appareil revient réparé dans les mains du même possesseur : il n'y a pas de dessaisissement de l'appareil au profit d'un nouvel utilisateur => Pas de nouveau fait générateur. La RCP a été réglée lors de l'entrée en possession initiale de l'appareil par la personne qui en demande la réparation.

Remplacement d'un appareil au profit d'un possesseur à la suite d'une location, SAV ou d'une panne qui met en jeu la garantie / l'assurance du reconditionneur. Pas de nouveau fait générateur. La RCP a été réglée lors de l'entrée en possession initiale de l'appareil par la personne qui en demande la réparation - question de la faisabilité pour consolider.

Appareil exporté hors du territoire : pas de préjudice car perte du fait générateur de la RCP - exonération prévues par l'article L 311-8 II) bis du code de la propriété intellectuelle.

Appareil vendu pour usage professionnel utilisateur du support à titre exclusivement professionnel : application des conditions d'exonération ou de remboursement prévues par l'article L 311-8 II) du code de la propriété intellectuelle.

Appareil réemployé en France (acheté a un particulier et revendu en France à un particulier) sans intervention technique La RCP a été réglée lors de l'entrée en possession initiale de l'appareil

ASIS achat vente en l'état sans intervention- Vente en cascade Appareil en l'état, acheté en France à un professionnel et revendu en France par un professionnel du reconditionnement sans intervention technique - La RCP a été réglée lors de l'entrée en possession initiale de l'appareil

C to C (Ou équivalent ctoc) dont toutes les fonctionnalités n'ont pas été testées, ni les capacités d'enregistrement

C2C avec tiers de confiance quand un intermédiaire controle certaines fonctionnalités

Appareil reconditionné plusieurs fois d'affilée - Plus l'appareil est âgé / usagé, moins on le vend cher. L'assujettissement a la RCP devient proportionnellement plus élevé au fur et a mesure du temps

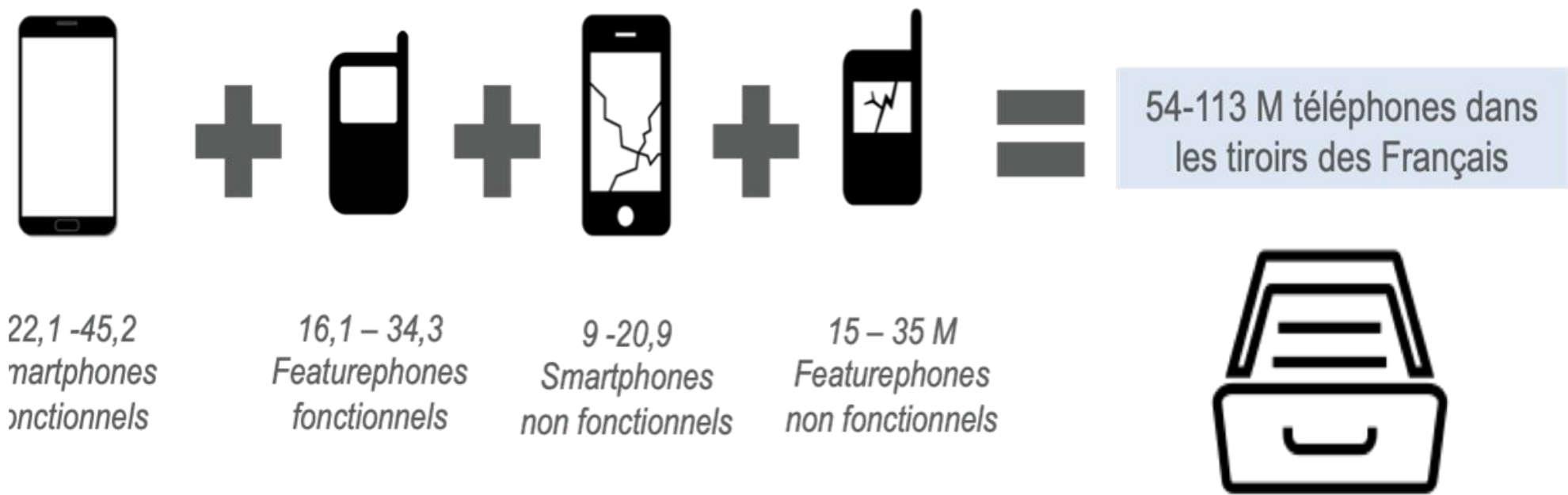
Economie de la Fonctionnalité - Appareil loué court / moyen / long terme - effacement des données avant chaque location

Appareils vendus a perte pour sortie de stock : on revend l'appareil moins cher que le prix d'achat car il s'est déprécié et est encore dans nos stocks apres un delai plus ou moins long

Cas de rétractations (Loi Hamon)



S'il n'y avait pas de RCP, il y aurait plus de possibilité de collecter et de réemployer les téléphones des tiroirs



Composition du parc en hibernation selon enquête OpinionWay 2019 réalisé pour le consortium AFNUM, Rcube, SAMSUNG, APPLE, FFT, etc... géré par le cabinet SOFIES

